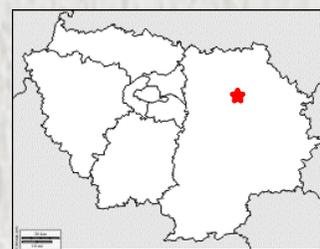


**La vallée du Grand Morin**, surnommée la vallée des peintres, a inspiré nombre d'artistes réputés du XIXe siècle, comme Toulouse-Lautrec, Van Gogh et Corot. Les charmantes petites villes de Crécy-la-Chapelle et de Villiers-sur-Morin, nichés au bord de la paisible rivière ponctuée de lavoirs et de moulins, offrent au regard des promeneurs et amateurs de peinture des vues à la fois pittoresques et photogéniques. Un parcours artistique, jalonné de chevalets, permet de découvrir les différents endroits où des artistes renommés ont puisé leur inspiration.

### Crécy-la-Chapelle

La charmante cité de Crécy-la-Chapelle est située au cœur de la Brie, au carrefour de différentes routes commerciales des l'antiquité romaine. A la jonction entre la partie navigable du Grand Morin et la route de Provins (où avaient lieu les foires de Champagne, à la limite du domaine royal), la ville a eu au moyen-âge un important développement grâce au trafic commercial qui découlait de cette situation. Sont alors construits d'imposants remparts (dont quelques tours subsistent encore aujourd'hui) et un port commercial. Sont également creusés à cette époque les canaux et brassets qui vaudront à la ville son qualificatif de "Venise Briarde". Florissante jusqu'au XVIIe siècle, l'activité de la ville décroît doucement à partir de la Révolution Française. La commune actuelle de Crécy-la-Chapelle naît de la réunion de Crécy-en-Brie et de la Chapelle-sur-Crécy en 1972. C'est d'ailleurs sur le territoire de cette ancienne commune que fut édifiée au XIe siècle la collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption qui fait encore aujourd'hui la célébrité de la ville.



Voir carte IGN n° 2414 ET

Départ gare de Crécy-la-Chapelle  
GPS : Lat. 48.85938 Long. 2.90635  
UTM : 31U 0493131 5411828

**Accès** à 49 km de Paris, par l'A 4 et la D 934

#### Informations pratiques :

Transports : Gare de Crécy-la-Chapelle lignes Transilien Paris Est - Esbly - Meaux, puis Esbly - Crécy-la-Chapelle.  
Tous commerces  
Dénivelé positif : 128 m

#### Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de débris.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77)

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



## De gare en gare Boucle sur Crécy-la-Chapelle Moulins et châteaux du Grand-Morin



Collégiale Notre Dame de l'Assomption à Crécy-la-Chapelle  
- Photo : CC du Pays Créçois ©

**La vallée du Grand Morin a attiré des peintres de renom. Corot, qui séjourna à Crécy (rue Dam'Gilles) en 1873, aimait installer son chevalet sur les rives de cette rivière.**

**CODERANDO 77**  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 - [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



Mise à jour - Juin 2020 -



22 km



5 h 30



Jaune



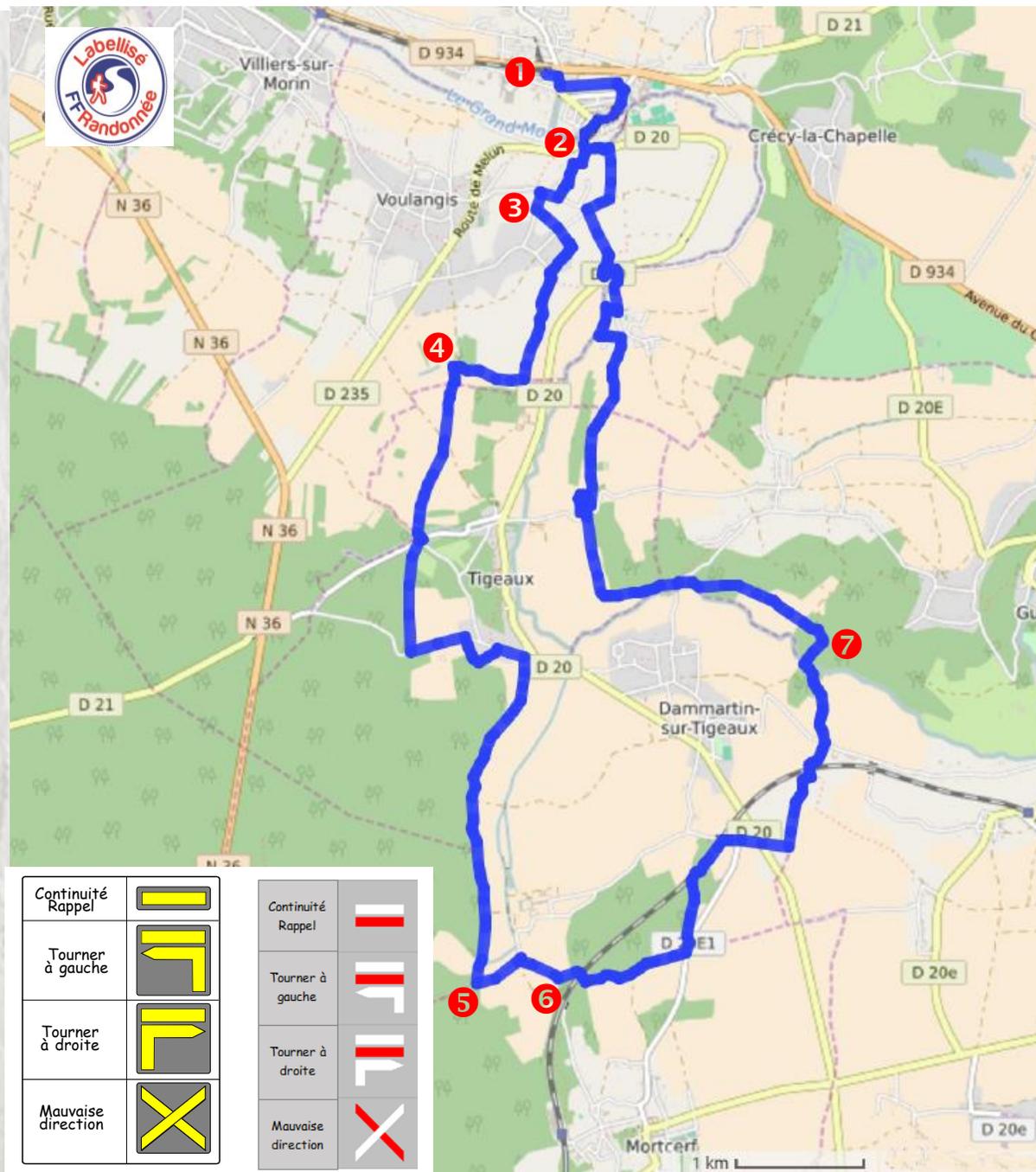
Blanc/Rouge



Difficile

## Moulins et châteaux du Grand-Morin

- 1  Sortir de la gare, se diriger à gauche, prendre la route à droite, la rue à gauche et la sente à droite. Longer à gauche le fossé de la ville, franchir le pont à droite, virer à gauche puis tout droit pour passer le Grand-Morin.
- 2  Au carrefour, grimper par le sentier en face, tourner à droite et monter à gauche. En haut, utiliser la sente à gauche entre les maisons et, dans la rue, prendre à droite puis à gauche.
- 3  Emprunter le chemin à gauche, couper la route, puis virer à droite et entrer dans le bois. Dans le tournant partir à gauche puis descendre le chemin en face. Gravier le chemin à droite en lisière.
- 4  Prendre le chemin à gauche et continuer tout droit. A l'orée du bois, suivre le chemin à gauche, la D 21 à droite et monter par le chemin à gauche. Emprunter la route à gauche, passer Bellevue et aller trois fois à droite. Rester en lisière de forêt et enjamber le ru.
- 5  Descendre par le chemin à gauche et prendre la route à droite.
- 6  Dans le virage, monter par le chemin à gauche, passer sous la voie ferrée, continuer en lisière et prendre la D 20E1 à gauche sur 50 m. Descendre à gauche, longer la voie ferrée à droite et, au niveau du pont, monter à droite. Couper deux routes suivre le chemin à gauche, franchir la voie ferrée, descendre à droite, bifurquer à gauche, croiser la route, dévaler le chemin puis franchir le Grand Morin et entrer dans le bois.
- 7  Prendre le chemin à gauche, bifurquer à gauche, longer la rivière en coupant la route en biais. Poursuivre au bord du bois en montant la route à droite. Après le lacet, partir à gauche. Le chemin mène à Serbonne. S'engager à gauche dans la Ruelle à Judas, puis à droite le long du Grand Morin et encore à droite pour passer devant l'ancien moulin. Emprunter la rue à gauche, franchir la rivière et suivre à gauche la D 20 sur 100 m. Escalader à droite dans le bois, parcourir le chemin à droite puis descendre à gauche.
- 2  Longer la D 20 à gauche et retrouver le carrefour de l'aller. Par l'itinéraire emprunté à l'aller rejoindre la gare de Crécy-la-Chapelle. 1



Continuité Rappel		Continuité Rappel	
Tourner à gauche		Tourner à gauche	
Tourner à droite		Tourner à droite	
Mauvaise direction		Mauvaise direction	

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".